SECTION 5

FORMATIONS TECHNIQUES

1 Objectif

2 Stratégie

Sommaire section 5

1. OBJECTIF 3

2. STRATEGIE 3

2.1. CYCLE DE FORMATION 1 : COMMUNIQUER SUR LE GUIDE ET SON UTILISATION 4
2.1.1. Objectif 4
2.1.2. Publics visés 4
2.1.3. Outils 4
2.1.4. Déroulé 4
2.2. CYCLE DE FORMATION 2 : CYCLE DE FORMATIONS TECHNIQUES A DESTINATION DE PUBLICS CIBLES PRECIS 5
2.2.1. Objectif 5
2.2.2. Publics cibles 5
2.2.3. Déroulé 5
2.2.3.1. Echelle communale 5
2.2.3.2. Echelle départementale 6
2.2.3.3. Echelle nationale 7
2.3. CYCLE DE FORMATION 3 : FORMATION CONTINUE 9
2.3.1. Objectif 9
2.3.2. Publics visés 9
2.3.3. Outils 9
2.3.4. déroulé 9

Tableau 1- Stratégie de formation technique à l'échelle communale 6
Tableau 2 Stratégie de formation technique à l'échelle départementale 7
Tableau 3- Stratégie de formation technique à l'échelle nationale 8
Tableau 4-Stratégie de formation continue 10

1. OBJECTIF

La gestion des risques naturels urbains suppose **l'acquisition de compétences techniques et méthodologiques d'un nombre important** d'acteurs institutionnels, autorités centrales et locales, élus, aménageurs, techniciens… Les enjeux à prendre en compte sont complexes, difficile à caractériser, à comprendre ou à décrire ; les actions à mettre en œuvre supposent un niveau de connaissance et/ou de technicité souvent assez élevé ; enfin, la connaissance du risque naturel se fonde souvent sur des représentations, voire des us et des coutumes, parfois éloignées de la réalité des dangers et des actions qui seraient les plus pertinentes de mettre en place.
L'objectif des formations est alors de **donner un niveau de connaissance (savoirs) et d'outils ou méthodologies (savoir-faire) associés à la gestion du risque aux acteurs du territoire haïtien**. L'enjeu est à la fois d'apporter des connaissances et des méthodes suffisamment précises pour prendre en compte la globalité et la complexité du risque ; mais aussi de prendre en compte et de respecter le niveau de connaissance/de compréhension des acteurs concernés, pour être sûr de leurs capacités de mise en pratique des principes et des actions exposés.

2. STRATEGIE

La stratégie de formation présentée ici se fonde sur trois échelles concentriques se déclinant sur des temps différents:

- **Une stratégie de formation à court terme** destinée à diffuser les guides produits au niveau des acteurs du territoire haïtien. Ses messages se focalisent sur la prise en compte globale de la gestion du risque sur le territoire : tous les acteurs sont concernés, il s'agit de donner à voir comment la gestion du risque s'organise et d'utiliser pour cela les guides techniques produits.

- **Une stratégie de formation visant des cycles de formation à la portée plus technique et opérationnelle** : il s'agit de former des cadres techniques institutionnels, des agents de l'administration, des élus et des salariés de collectivités territoriales, des urbanistes, des aménageurs, des représentants d'organismes non gouvernementaux à la gestion du risque dans ses diverses composantes. De facture plus technique, les sessions de formation font intervenir des experts des sujets traités, s'articulent autour de thématiques précises et de temps de formation plus longs.

- **Une stratégie de formation continue, de visée à plus long terme** : elle permettra de former des acteurs non encore directement concernés par le risque, mais dont on aimerait voir l'intervention le prendre plus en compte dans les années à venir. Il est possible de parler des jeunes, des universitaires, des organismes de recherche nationaux ou internationaux intéressés par ces questions ou susceptibles de l'être.

2.1. Cycle de formation 1 : communiquer sur le guide et son utilisation

2.1.1. OBJECTIF

Porter à connaissance, et visibilité du guide méthodologique national produit (version 1 complète et version 2 synthétique) : diffusion, présentation du contenu, des outils, approfondissements et explications.

2.1.2. PUBLICS VISES

Décideurs, autorités centrale et locale, Maires/élus, techniciens, représentants d'administrations locales, départementales et nationales, structures privées et publiques utilisatrices de l'espace (aménagement, urbanisme), communautés.

2.1.3. OUTILS

- Guide 1 complet
- Guide 2 synthétique
- Plaquette de présentation des guides
- Totems de présentation et affiches

2.1.4. DEROULE

Des sessions de 2 à 3 heures, mises en œuvre par des agents des structures en charge de la prévention/du porté à connaissance du guide, et/ou des personnes internes à la structure et référentes pour le risque naturel.

Les personnes formées peuvent être :

- Soit des personnes d'une même institution/collectivité ou d'un même secteur d'activité, intéressées par ces questions et invitées à ce titre-là à la formation. Il sera alors possible de prioriser dans le cadre de la formation les thématiques et les outils les concernant le plus directement.
- Soit des représentants de divers organismes publics et privés intervenant sur un même territoire (échelle d'un quartier, d'une section communale, d'une petite ville). La diversité des acteurs en présence permettra alors de susciter échanges de points de vue et regards sur les enjeux, les pratiques, les moyens d'action des uns et des autres.

Il est possible de faire intervenir des responsables du ministère en charge de la prévention du risque (MICT/DPC et CIAT) et de l'aménagement du territoire (MPCE) et UCLBB, ou d'organismes nationaux ou internationaux investis dans le groupe « Réduction des Risques Urbain » (RRU) ou encore la Coordination Scientifique et Technique pour les Risques Naturels en Haïti (CST-RNH) ayant encadré l'élaboration de ce guide. Des personnes relais, identifiées au sein des organismes ou des territoires « formés », pourront jouer un rôle important de mobilisation en interne des personnes à associer à ces formations. Il est possible d'imaginer mettre en place des sessions de « formation de formateurs », destinées à former un certain nombre de formateurs relais (par exemple, issus des différents ministères/structures étatiques concernés par la question des risques urbains), organisant ensuite des sessions permettant de diffuser ces information sur le territoire haïtien.

Les outils produits dans le cadre de l'élaboration du guide (plaquette de présentation, guide 2 synthétique, encarts pour des sites internet, affiches) pourront être mis à disposition des acteurs formés de manière à ce qu'eux-mêmes puissent les distribuer.

2.2. Cycle de formation 2 : cycle de formations techniques à destination de publics cibles précis

2.2.1. OBJECTIF

Former des agents privés et publics à la prise en compte et à la gestion des risques naturels dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Les champs techniques couverts par ces formations seront étendus : caractérisation, prévention, protection, gestion de crise et organisation de la sécurité, etc., mais les formations porteront sur des sujets spécifiques et seront suffisamment approfondies pour conférer des connaissances et des savoir-faire spécifiques aux acteurs présents.

2.2.2. PUBLICS CIBLES

Elus, techniciens, représentants d'administrations locales, départementales et nationales, structures privées et publiques utilisatrices de l'espace (aménagement, urbanisme), communautés.

2.2.3. DEROULE

Les formations porteront sur des sujets spécifiques et cibleront des acteurs porteurs de besoins différents selon leur nature et leur échelle d'intervention : commune, département, ministères ou organismes étatiques nationaux… Les tableaux suivants exposent des champs et des modalités de formation différents suivant ces types d'acteurs.

2.2.3.1. ECHELLE COMMUNALE

Acteurs	Objectifs	Thèmes abordés	Modalités
Maires/Elus des communes	• Formation générale	• Idem cycle 1 de formation	
	• Droits et devoirs du Maire	• Aléas, démarches de prévention, gestion de la crise (Plans Opérationnels de Contingence), documents et démarches règlementaires occupation des sols, rôles et devoirs des Maires, information et sensibilisation (DICRIM)…	• Faire intervenir des experts mais aussi d'autres élus porteurs de retours d'expérience • Favoriser les débats/les échanges entre élus • Associer élus commune/section communale si jugé pertinent • Prendre garde à la teneur trop technique des messages
Services techniques des communes	• Formation générale	• Idem cycle 1 de formation	
	• Elaboration et mise en œuvre des outils/démarches intervenant à l'échelle communale	• Aléas, caractérisation des aléas, démarches de prévention, gestion de la crise, documents et démarches règlementaires occupation des sols, rôles et devoirs des Maires, information et sensibilisation…	• Faire intervenir des experts mais aussi des services techniques d'autres collectivités porteurs de retours d'expérience • Favoriser les débats/les échanges • Favoriser la portée méthodologique/opérationnelle (savoir-faire) à la portée théorique des éléments présentés

Acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme	• Règles/démarches encadrant l'aménagement du territoire	• Règles encadrant l'aménagement du territoire, documents règlementaires, acteurs et procédures associées, etc. • Traduction des aléas naturels en règles de bon usage du sol : Principes d'aménagement urbain dans les zones à risques • Moyen d'intégration des règles du bon usage du sol pour la réduction des risques en zones urbaine dans les plans d'aménagement urbain	• Favoriser la dimension règlementaire/opérationnelle des sujets traités • Illustrer les propos par des exemples concrets, si possible tirés d'expériences passées rencontrées sur d'autres territoires
Représentants communautaires	• Formation générale	• Aléas, démarches de prévention et de gestion de la crise, règles simples de construction/ utilisation des sols, outils d'information et sensibilisation…	• Favoriser des formations multi-acteurs permettant d'échanger points de vue, perception des risques, perspectives et moyens d'action.
Protection civile et autres acteurs de la sauvegarde	• Gestion de crise, information préventive, réduction de la vulnérabilité…	• Comment élaborer/mettre en œuvre des outils tels que : plans de contingence, outils d'information préventive, outils d'information-sensibilisation…	• Appuyer la dimension méthodologique (outils, démarches concrètes) et pratique de la formation (exercices concrets, exercices croisés avec d'autres quartiers/collectivités…)
Individuels	• Règles et bonnes pratiques construction (réduction de la vulnérabilité), gestion de crise	• Règles encadrant l'utilisation des sols et la construction, la réduction de la vulnérabilité, la gestion de la crise	• Mobiliser les acteurs communautaires relais pour mobiliser les habitants • Faire intervenir des ONG, associations, etc.

Tableau 1- Stratégie de formation technique à l'échelle communale

2.2.3.2. ECHELLE DEPARTEMENTALE

Acteurs	Objectifs	Thèmes abordés	Modalités
Délégué départemental	• Encadrement des Plans de Réduction des Risques (PRRN) • Encadrement plans de contingence, plans de secours, information préventive, etc. • Encadrement respect règles de bon usage des sols	• Encadrement de l'élaboration et la validation des Plans de Réduction des Risques (PRRN) • Encadrement et mise en œuvre des outils de planification, information préventive, gestion de crise • Encadrement du respect des règles de bon usage des sols (administrations infra, élus…)	• Modules courts, destinés à former ces délégués sur leur rôle et leurs devoirs et les outils existants • Modes de formation collectifs et/ou individuels • Formations collectives nationale possible et permettant échanges d'outils, retours d'expériences…
Services déconcentrés	• Encadrement/ élaboration des Plans de Réduction des Risques (PRRN) • Encadrement plans de contingence, information préventive,	• Encadrement de l'élaboration et la validation des Plans de Réduction des Risques (PRRN) • Encadrement et mise en œuvre des outils de planification, information préventive, gestion de crise	• Axer sur le schéma institutionnel, les règles et les normes nationales, la règlementation • Formations collectives nationale possible et permettant échanges

	etc. • Encadrement respect des règles de bon usage des sols	• Encadrement du respect des règles de bon usage des sols (administrations infra,...)	d'outils, retours d'expériences...
Autres acteurs	•	•	•

Tableau 2 Stratégie de formation technique à l'échelle départementale

2.2.3.3. ECHELLE NATIONALE

Acteurs	Objectifs	Thèmes abordés	Modalités
Directions ministères et autres agences ou organismes nationaux	• Volet organisationnel gestion du risque • Volet législatif	• Définitions théorie, outils et pratiques gestion du risque • Nouvelle organisation / schéma institutionnel « gestion du risque » • Volet législatif « gestion du risque »	• Faire intervenir des experts nationaux et internationaux • Faire intervenir des porteurs de retours d'expériences mises en œuvre sur le territoire
Agents techniques ministères, agences ou organismes nationaux (SNGRD CST-RNH, MICT/DPC, MTPCE/LNBTP& BME, ONEV, MANDR, MCI, MT, SEMANAH, CNIGS Universitaires CRH, ...) Partenaires techniques et financiers (PNUD, Banque Mondiale, Banque Interaméricaine de Développement, Union Européenne.)	• Schéma institutionnel du risque • Formations sur des thèmes spécifiques	• Nouvelle organisation / schéma institutionnel « gestion du risque » • Caractérisation des aléas, cartographie, démarches de prévention • Règles de bonne occupation des sols • Accompagnement des territoires pour la mise en place des documents/ démarches de sauvegarde/secours, gestion de la crise, réduction de la vulnérabilité...	• Appuyer à la fois sur les axes théoriques (connaissance) et méthodologique pratique (savoir-faire)
Acteurs nationaux de l'aménagement du territoire (MPCE UCLBP, CIAT, EPPLS etc.)	• Schéma institutionnel du risque • Volet urbanisme/ occupation des sols	• Nouvelle organisation / schéma institutionnel « gestion du risque » • Règles s'appliquant à l'urbanisme/ l'occupation des sols • Règles et bonnes pratiques s'appliquant à la construction et la réduction de la vulnérabilité	• Appuyer à la fois sur les axes théoriques (connaissance) et méthodologique pratique (savoir-faire) • Faire intervenir des porteurs de pratiques intéressantes (expériences témoins)
Chambre des métiers, grosses entreprises étatiques ou parapubliques, Associations (AHEC, CNIAH, AGERCA, AHEC, ...)	• Schéma institutionnel du risque • Prescription techniques construction	• Nouvelle organisation / schéma institutionnel « gestion du risque » • Règles et bonnes pratiques s'appliquant à la construction et la réduction de la vulnérabilité	• Favoriser la dimension règlementaire/opérationnelle des sujets traités • Illustrer les propos par des exemples concrets, si possible tirés d'expériences passées rencontrées sur d'autres territoires • Mobiliser ces acteurs en

			tant que « tête de réseau » pour structurer une offre de formation et mobiliser les entreprises
ONG et agences internationales	• Schéma institutionnel du risque en Haïti • Règlementation et bonnes pratiques nationales	• Organisation nationale « gestion du risque » • Règles et bonnes pratiques s'appliquant à la construction et la réduction de la vulnérabilité • Prescription techniques en termes de construction, réseaux secs et humides, infrastructures • Plans de contingence, prévention, gestion de crise… exposer les pratiques haïtiennes pour qu'elles s'en fassent le relais	• Programmer des formations régulières • Faire un lien avec le cycle 3 pour favoriser les démarches de recherche-action • Définir des outils de communication/de sensibilisation pérennes, que les ONG/agences pourraient conserver (turnover)
Journalistes (presse écrite, radio, télé)	• Communication des consignes optimisées	• Optimisation de l'information et de la communication pour permettre une meilleure mobilisation de la population haïtienne, selon le niveau d'alerte,	• Exercice de simulation autour d'un événement réel, piloté par le SPGRD
Autres acteurs	•	•	•

Tableau 3- Stratégie de formation technique à l'échelle nationale

2.3. Cycle de formation 3 : formation continue

2.3.1. OBJECTIF

Favoriser la prise en compte du risque naturel auprès d'un certain nombre d'acteurs et de démarches pour lesquels ce dernier n'est pas une priorité.
Favoriser les activités de recherche et développement autour de la prévention du risque urbain en Haïti (universitaires, écoles nationales publiques ou privées, Agence de développement nationales et internationales…)
Structurer une expertise nationale portant sur la gestion des risques (hydrologues, géologues, sismologie, géophysiciens, géotechnique, météorologues, géographes, génie civil…).

2.3.2. PUBLICS VISES

- Universitaires, organismes de recherche nationaux ou internationaux
- ONG, agences internationales et autres organismes de développement locaux, nationaux ou internationaux
- Ecoles d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire
- Publics jeunes : insérer le thème de la réduction des risques naturels dans des programmes scolaires.

2.3.3. OUTILS

- Guide 1 complet, guide 2 synthétique, plaquette de présentation des guides, totems de présentation, affiches pour de premières formations de « sensibilisation »
- Supports de formation spécifiques adaptés aux thématiques abordées (cf. ci-après)
- Développement de curriculums de formation spécifiques adaptés aux thématiques abordées

2.3.4. DEROULE

Acteurs	Objectifs	Thèmes abordés	Modalités
Ministère éducation nationale et enseignement supérieur	• Programme d'enseignement supérieur spécifique/ pôle compétences « risque »	• Hydrologie, hydraulique, sismique, mouvements de terrain, géologie, géophysique, géotechnique, télédétection, géomatique, génie civil, … • Géographie humaine, aménagement du territoire, sociologie • Génie civil, architecture, etc.	• Profiter des programmes et des expériences nationaux et internationaux en la matière pour structurer un pôle d'expertise en Haïti
ONG, organismes de développement locaux, nationaux, internationaux	• Formation générale	• Cf. cycle 1 (porter à connaissance guide)	• Diffuser le guide national grâce à ses outils de communication
	• Formations thèmes spécifiques	• Caractérisation du risque • Règles de bonne utilisation du sol et de construction • Préparation aux risques • Communication-sensibilisation, approches communautaires	• Organiser des journées techniques, des ateliers d'échanges, des appels à communication sur des projets innovants ? • Appels à projets sur des projets innovants (R&D)
Ecoles d'architecture, aménagement du territoire, urbanisme, droit,	• Règles/démarches aménagement du territoire/construc-tion / réduction de la vulnérabilité	• Règles encadrant l'aménagement du territoire : documents règlementaires, acteurs et procédures associées, etc. • Préconisations techniques associées	• Favoriser la prise en compte de ces aspects dès la formation de ces futurs agents • Susciter des projets de

journalisme,...			recherche, des stages, thèses, projets de recherche-action
Public jeune (scolaire)	• Le risque en Haïti • La prévention et la gestion des crises	• Aléas, enjeux, risque en Haïti - approfondissements possibles suivant les disciplines (sciences de la terre, géographie, histoire, éducation civique...) • Prévention et préparation des crises	• Inviter des intervenants • Favoriser les sorties terrain (lien avec protection civile, exercice plan de contingence)
Autres acteurs	•	•	•

Tableau 4-Stratégie de formation continue

SECTION 6

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

1 Objectif

2 Stratégie

Sommaire section 6

1. OBJECTIF 3
2. STRATEGIE 7

Figure 1 Organigramme des différentes étapes de l'élaboration du PRRN 4
Figure 2 Organigramme institutionnel à compléter avec les institutions haïtiennes 6

1. OBJECTIF

L'ensemble de la stratégie de réduction des risques naturels en zone urbaine développée dans le guide ne sera réellement efficace et porteuse sur le long terme que s'il existe un cadre institutionnel clairement défini et identifié. Quelle institution doit faire quoi dans la Gestion des Risques et des Désastres ? En fonction de ses compétences, de sa légitimité et de ses moyens.

Au stade de l'élaboration du guide dans sa version Vo, cette répartition des rôles entre les différentes institutions agissant dans le domaine de la gestion des risques naturels reste à établir. A terme, il s'agit notamment de renseigner l'organigramme présenté ci-après en étroite concertation avec les principales institutions nationales. L'objectif de mise en œuvre étant :
Une action sous la responsabilité d'une institution (et une seule).

Au regard de toutes les interventions développées dans les sections précédentes, l'organisation institutionnelle devra définir les grandes responsabilités et les grandes missions de chacun des acteurs concernés par la Réduction des Risques Naturels en zone urbaine et répondre aux questions suivantes.

Sur le rôle de l'Etat et des collectivités locales (acteurs structurants) :

- Quelles doivent être les responsabilités de l'Etat (et ses services) et les missions qui en découlent dans la Réduction des Risques Naturels dans son ensemble ? Missions d'encadrement (législatif) ? de coordination ? de production de connaissances sur les risques ? de soutien des collectivités ? de protection des biens, des personnes et de l'environnement ? etc…
- Quelles doivent être les fondamentaux et les limites dans l'intervention de l'Etat ?
- Quelles doivent être les responsabilités des collectivités territoriales (communes et sections) et les missions spécifiques liées à la proximité des maires et/ou des élus avec la population (dans le cadre de la décentralisation) ?

Sur le rôle des ressources techniques (organismes techniques et scientifiques), services d'appui :

- En fonction des missions dévolues à certains services et de leurs compétences, quelle entité sera la mieux à même de produire de l'expertise sur les risques, sur la construction, en matière d'aménagement, d'ouvrages de protection, d'organisation opérationnelle … ?
- Quelle entité sera en charge de la recherche, de la production de méthodologies, d'outils de réduction des risques naturels ?

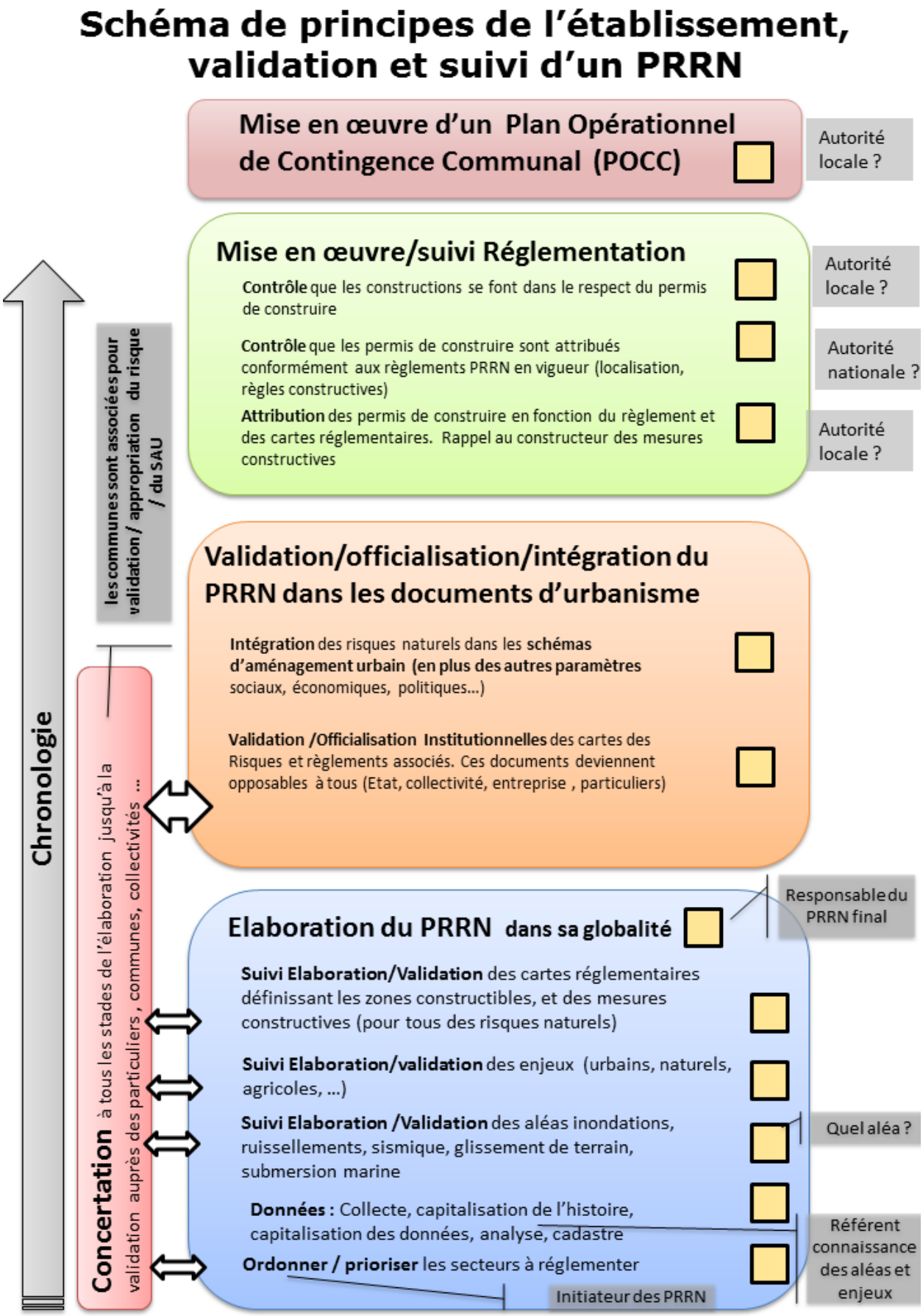

Figure 1 Organigramme des différentes étapes de l'élaboration du PRRN

(Source ARTELIA « Analyses des mécanismes et des acteurs existants en matière de gestion des risques naturels en milieu urbain - Haïti »)

L'organigramme ci-après, décrit les grandes étapes de la mise en œuvre de la stratégie de réduction des risques naturels en zone urbaine ; Pour chaque étape, des actions et des responsabilités sont détaillées en face desquelles il faudra nommer les institutions qui paraîtront les plus adéquates.

- La première grande étape est l'initiative de la stratégie par l'Etat. Deux missions essentielles sont présentées :
    - L'initiative (ou la prescription) de la démarche PRRN au regard du niveau de risque des zones à risques connues.
    - L'instruction du PRRN.

- La deuxième grande étape va de l'élaboration du PRRN à son approbation. Elle implique plusieurs missions :
    - L'élaboration du PRRN nécessairement par des services techniques, experts des risques naturels
    - Le suivi de la démarche et sa validation
    - L'approbation (validation finale) du document
    - Sans oublier tout au long de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la concertation avec les communes et la population.
- La troisième grande étape est à la fois l'élaboration d'outils découlant de l'existence du PRRN et l'intégration des règles de bon usage du sol du PRRN dans les documents d'urbanisme. Cette étape correspond à l'élargissement de la stratégie de réduction des risques à partir du PRRN.
    - L'élaboration des Plan Opérationnels de Contingence Communaux, Locaux et des outils d'information et de communication (DICRIM…).
    - L'intégration des règles de bon usage du sol du PRRN dans les documents d'urbanisme.

- La dernière grande étape est à nouveau sous la responsabilité de l'Etat.
    - Il s'agit du contrôle de la bonne application des règles d'urbanisme dans les zones concernées par le PRRN et de la mise en œuvre éventuelle de moyens de sanction en cas de non-respect de ces règles.
    - Le contrôle de l'approbation et de la mise en œuvre opérationnelle des Plans Opérationnels de Contingence et des outils d'information et de communication.

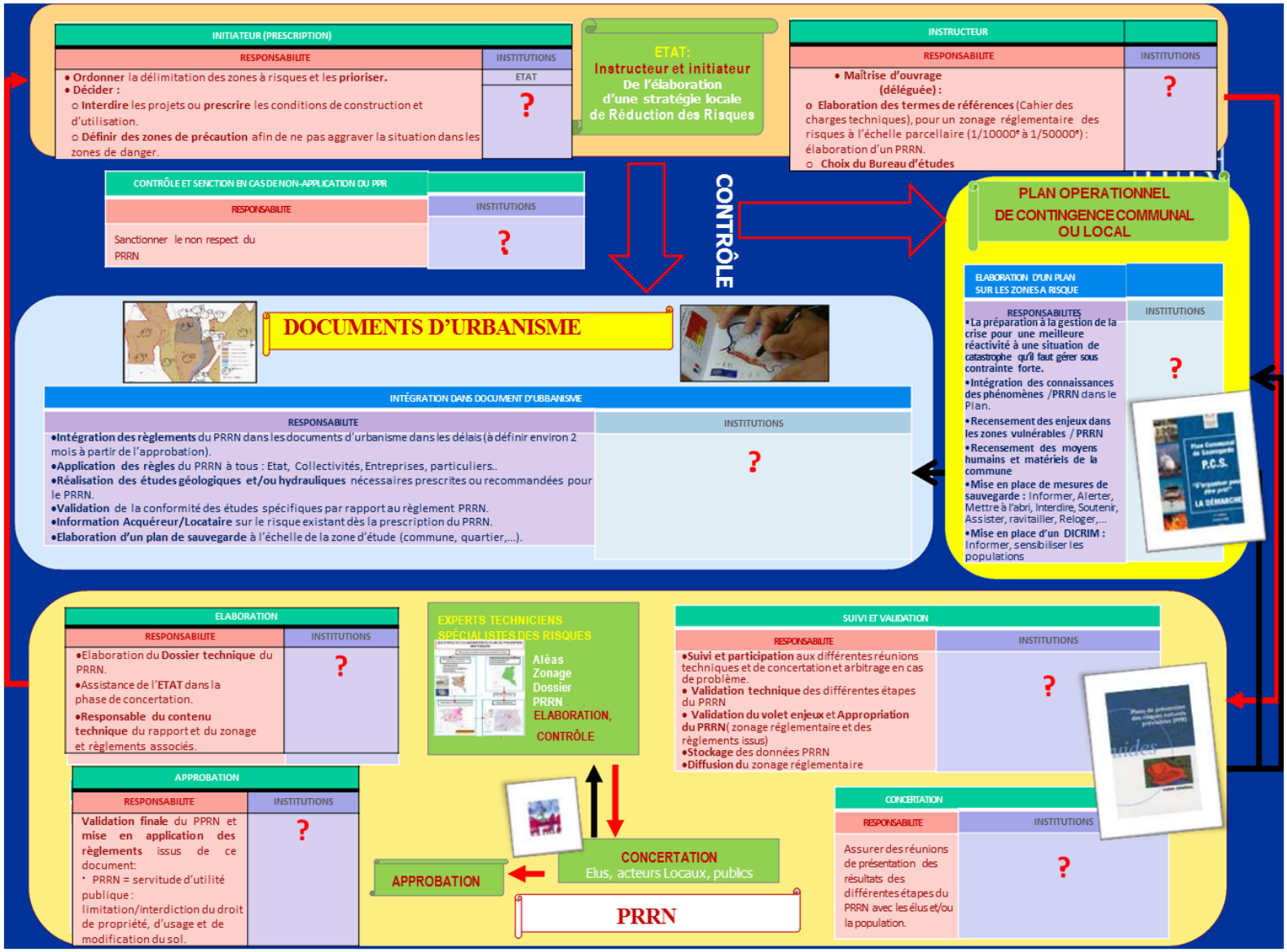

Figure 2 Organigramme institutionnel à compléter avec les institutions haïtiennes
(Source PNUD)

2. STRATEGIE

La définition du rôle et des fonctions de chacune des institutions en charge de l'une ou de l'autre des étapes de cette stratégie de prise en compte des risques, est en cours d'élaboration.

Elle doit se faire en lien étroit avec les acteurs haïtien déjà aujourd'hui ou potentiellement investis dans des actions de réduction des risques urbains.

Dans les mois à venir, des réunions seront organisées pour définir ensemble le meilleur schéma institutionnel possible; le groupe RRU et la Coordination scientifique et technique des Risques Sismiques et Tsunami (CST-RST) seront bien entendu associés à ce dispositif.